



Sapeurs-pompiers d'Avusy : dans l'antre de la compagnie 13

Page 6

Sommaire n° 50

Édito du Maire	3	Reportage photo	10
Le mot des Adjoints	4	Rétrospective	12
Reportage	6	Informations utiles	14
Notre histoire	9	La vie des sociétés	16
La commune en chiffres	9	Agenda	20

Impressum

Editeur responsable
Mairie d'Avusy

Maquette graphique
Candy Factory

Prochaine parution
29 février 2016

Délai pour la remise des articles
1^{er} février 2016

Les bulletins communaux sont également disponible en .PDF
avusy.ch/bulletin-communal-dinformation

Mairie d'Avusy

Coordonnées de contact
Rte du Creux-du-Loup 42
1285 Athenaz (Avusy)

Tél. 022 756 90 60
Fax 022 756 90 61

info@avusy.ch
www.avusy.ch

Horaires de la réception
Lundi, mercredi, vendredi : 9h à 12h et 15h à 17h
Mardi, jeudi : 10h à 12h et 15h à 18h



Transport scolaire : le DIP est-il tombé sur la tête ?

La direction générale de l'enseignement obligatoire nous a gâtés à la rentrée scolaire 2015-2016, en pondant une nouvelle directive sur les sorties scolaires de tous les enfants scolarisés dans le canton de Genève.



Cette directive présente les règles organisationnelles qui s'appliquent lors de sorties scolaires dans le cadre de l'enseignement primaire au sein de l'enseignement obligatoire.

Elle complète les textes légaux et réglementaires touchant notamment les responsabilités respectives des établissements scolaires et des enseignants.

Elle nous concerne aussi directement, puisqu'elle s'en prend aux moyens de transport utilisés dans notre commune, soit notre bus scolaire et l'utilisation de véhicules privés.

La directive interdit en effet le recours à tous véhicules privés ou conduits par des privés lors des déplacements commandés par l'établissement scolaire pour transporter des élèves. Seules les entreprises de transport professionnel, de préférence genevoises, les transports publics, les véhicules conduits par des chauffeurs professionnels, la bicyclette, la marche sont autorisés...

Ayant interpellé la Conseillère d'État en charge du département concerné, nous avons obtenu une dérogation pour une année concernant uniquement les transports avec notre bus scolaire des enfants à la piscine, activité obligatoire puisque inscrite dans le programme de l'enseignement primaire.

Votre Exécutif a entrepris d'éplucher l'ordonnance fédérale dont cette directive est tirée, pour vérifier si celle-ci n'est pas plus restrictive que l'ordonnance elle-même.

Ce texte aurait en effet une forte incidence sur le budget de notre commune, nous obligeant à prévoir des transports professionnels pour toutes les sorties scolaires (autre la piscine : théâtre, bibliothèque, musée, courses d'école, etc.)... alors même que la directive s'ouvre sur un vif encouragement de ces activités !

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'évolution de la situation, mais sachez déjà que la commune mettra tout en œuvre pour éviter que les surcoûts induits par ce texte aussi absurde que ravageur ne nuisent aux activités sportives, culturelles et récréatives de nos enfants.

René Jemmely
Maire

Les rois fainéants vous saluent bien !

Les lectrices et lecteurs de ce bulletin qui suivent de plus ou moins près l'actualité politique locale n'auront pas manqué, dans les médias, la succession d'informations relatives au difficile exercice de «désenchevêtrement» des tâches entre canton et communes.



Tâche jugée nécessaire dans les années 60 déjà, souvent revendiquée depuis lors, jamais menée à chef, et dont la Constituante a fait un impératif pour l'horizon 2018. Moteur.

Et le moteur tourne à bon régime depuis deux ans, malgré certaines pannes. Un impératif en quelques mots: reprendre sans trop de tabous toutes les responsabilités et les tâches dévolues par les textes au canton et aux communes pour se demander si c'est bien l'attribution la plus judicieuse. Et un principe, logique: dans les cas où l'on estimerait qu'une réattribution s'impose, faire passer les moyens financiers de l'ancienne à la nouvelle entité responsable.

Dans cette réflexion, l'interlocuteur de l'Etat – le canton, donc – est l'Association des communes genevoises (ACG), qui fédère (ou vise à fédérer) les quarante-cinq municipalités que compte Genève, de la plus petite (Gy) à la plus grande (Ville de Genève). Dire cela, c'est évidemment insister encore sur la complexité de la tâche, tant il est vrai que l'essentiel du problème réside dans la revendication de la Ville, subsidiairement des grandes communes-villes, de devenir un peu plus autonomes dans la conduite de leurs politiques.

Il n'empêche que l'exercice peut être jugé salutaire, y compris par les petites communes, parfois retardées dans leurs démarches par l'inertie des services officiels. Sur le terrain, cela a donné lieu à la constitution de très nombreux groupes de travail (social, culture, sport, mobilité, sécurité, etc.), constitués de magistrats des communes, appelés à rendre des préavis votés en assemblées de l'ACG, laquelle est ensuite chargée de rapporter à son interlocuteur cantonal en vue d'une décision finale.

Autant dire que les cent trente-sept conseillers administratifs, maires et adjoints des communes du canton qui participent à ces travaux, en raison des responsabilités communales qui sont les leurs, ont dû ajouter un joli volume de travail (fort intéressant au demeurant) à leurs tâches courantes ou occasionnelles. En espérant notamment ne pas manquer une occasion de transfert qui pourrait être bénéfique à la vie communale ou intercommunale.

Tout le monde ne semble pas voir cela comme ça. Sous la plume d'un chroniqueur de la *Tribune de Genève* – qui se plaît notamment à distribuer chaque semaine des coups de griffe plus ou moins bien étayés, tournés et drôles aux politiciens du cru – «l'analyse» prend une autre forme. En substance: trop petites et pauvres ou honteusement riches, les communes n'ont pas envie de se voir confier de nouvelles responsabilités; et «pour ces rois fainéants – c'est de vos élus qu'il s'agit, donc – obtenir plus de tâches serait aller au-devant de problèmes»...

Il est vrai qu'Avusy, par exemple – pas très grande, pas très riche, ne disposant pas d'une grosse administration – ne va pas prétendre gérer de manière autonome des dossiers comme la santé publique, les affaires sociales (par exemple préoccupations de personnes âgées, handicapées ou jeunes, en difficulté ou pas), la culture, la sécurité ou toutes les routes qui la traversent.

Cela dit, le plus souvent en concertation volontaire avec d'autres communes de la Champagne ou de la «grande sœur» de Bernex, nous estimons avoir notre mot à dire dans cette réflexion et le droit de nous déterminer en fonction des besoins et des possibilités qui sont les nôtres, budget et administration. Et nous le faisons quasiment au quotidien.

Dès lors, nous voulons bien accepter que des communes comme la nôtre rencontrent de nombreux obstacles sur le chemin d'une plus grande autonomie et d'une meilleure efficacité de gestion, qui peut nous amener ici et là à entériner un statu quo. Mais c'est en raison de limites intrinsèques et pas d'un manque d'envie a priori de s'impliquer dans une réflexion sur le changement.

Quant à notre fainéantise, nous en laissons l'appréciation à celles et ceux qui nous ont propulsés à ces fonctions.

Didier Fleck
Adjoint

Routes communales et patinoire de Bernex

MOBILITÉ DOUCE

Pour répondre à une motion du conseil municipal, une étude a été commandée pour la création d'une piste cyclable et piétonne entre Athenaz et Sézegnin.

La solution retenue proposait un cheminement sur le côté droit de la route de Grenand, venant d'Athenaz, ce qui nécessitait une emprise non négligeable sur des terrains privés en plus d'une construction conséquente permettant d'asseoir ladite piste. Le résultat était fort séduisant, mais d'un coût jugé prohibitif par la commission travaux et aménagement et vos autorités, non seulement en regard du nombre d'utilisateurs pressentis, mais aussi au vu du travail important d'acquisition de terrain.

Une réflexion est actuellement en cours pour une solution alternative empruntant les chemins du Vanoeuf et des Sables, moyennant quelques aménagements légers aux débouchés sur les routes de Grenand et Forestal. Cet itinéraire, certes légèrement rallongé, à l'avantage d'être en dehors du trafic sur la majeure partie du parcours.

RÉSEAU ROUTIER

Les communiens qui se rendent à Soral par la route du Creux-de-Boiset n'auront pas manqué de remarquer le mauvais état des bordures de routes. Les nombreux croisements engendrés par le trafic des véhicules privés et des transports publics occasionnent en effet de gros dégâts.

Des travaux de réfection ont bien été entrepris par les TPG, financés pour une petite part par notre commune, mais la malchance a voulu qu'une météo particulièrement défavorable soit survenue les jours suivants, et tout était à recommencer !

S'en suivirent divers contacts entre les TPG et les communes de Soral, touchée également, et d'Avusy, pour aboutir à la proposition par les TPG d'installer des feux alternés qui empêcheront les bus de devoir se croiser aux mauvais endroits. Ces feux ont été posés le 11 novembre et un bilan sera effectué après un mois de fonctionnement. Suite au prochain épisode...

VOIR ET ÊTRE VU

La période à venir fera la part belle à la nuit.

Celui qui se déplace dès la tombée de la nuit à pieds, avec ou sans chien, à vélo, à cheval ou en trottinette, risque trois fois plus d'être victime d'un accident que de jour. Si en plus il pleut, neige ou qu'une lumière vient d'en face, le risque d'accident est multiplié par dix. La lumière, les matériaux réfléchissants et un comportement adéquat permettent de



prévenir les accidents. C'est ce que rappelle la campagne «SEE YOU – sois visible» du Bureau de prévention des accidents.

Il s'agit donc d'être bien visible, de tous les côtés, équipé de vêtements clairs, de matériaux réfléchissants et de lumières.

Un petit tour sur le site seeyou-info.ch/fr vous donnera moult conseils et idées d'équipements à adopter.

PATINOIRE DE BERNEX

Forte de son succès de l'hiver dernier, c'est une patinoire revue en grand qui fait son retour dans la zone sportive du Signal pour une nouvelle saison de glisse !

Ouverte dès le 13 novembre, les adeptes de la glace auront jusqu'au 16 février pour s'adonner à leur sport favori.

Des plages horaires sont réservées pour la pratique du hockey et quelques événements seront organisés, notamment une soirée disco (22 janvier).

Horaires

Lundi	Fermé
Mardi	16h30-19h00
Mercredi	13h00-19h00
Jeudi et vendredi	16h30-19h00
Samedi	11h00-19h00
Dimanche	11h00-18h00

Olivier GOY
Adjoint

Sapeurs-pompiers d'Avusy : proches pour notre sécurité

Institution incontournable de notre commune, la compagnie de sapeurs-pompiers effectue plusieurs missions tout au long de l'année. Son fonctionnement est souvent méconnu, mais son commandant, le capitaine Daniel Menétrey, a accepté de nous en ouvrir les portes.



Capitaine Daniel Menétrey, commandant de la compagnie 13.

Les sapeurs-pompiers d'Avusy sont des miliciens. Ils sont souvent engagés conjointement avec le Service d'incendie et de secours (SIS), composé de professionnels. Quels sont les spécificités de chacun ?

Les sapeurs-pompiers d'Avusy sont en effet des miliciens. Il faut savoir que sur le canton de Genève, environ 1'600 sapeurs-pompiers volontaires sont incorporés dans les compagnies communales.

La Ville de Genève quant à elle, en plus des 200 sapeurs-pompiers professionnels engagés au SIS, dispose également d'environ 160 sapeurs-pompiers volontaires. Le SIS est le seul à effectuer certaines missions : il intervient en cas d'accident de la route (désincarcération), de feux chimiques et d'évacuations spéciales (personne se trouvant à plus de 12 m de hauteur par exemple). Il assure également un service d'ambulance.

Pour toutes les autres missions, les sapeurs-pompiers volontaires sont compétents pour intervenir. Notre mission prioritaire demeure l'engagement en cas d'incendie, mais nous pouvons également intervenir lors

d'inondations ou de feux de broussailles, pour dégager les arbres et branchages tombés sur la route, récupérer des animaux en situation délicate, supprimer des nids de guêpes ou récupérer des abeilles.

En 2014 par exemple nous sommes intervenus à trois reprises pour des feux, à deux reprises pour des branches et également à deux reprises pour des animaux.

Cette année, nous sommes déjà intervenus à cinq reprises pour des feux, à deux reprises pour des animaux et à deux reprises pour des branches. Pour toutes ces interventions, nous disposons de notre propre matériel.

A noter encore que nous intervenons également lors du 1^{er} août afin de sécuriser le bûcher et la place de tir des fusées et autres feux de bengale. De plus, nous procédons nous-mêmes au tir du feu d'artifice, pour lequel le sapeur-pompier Alexandre Coullery et moi-même disposons du permis d'artificier (engin jusqu'à 75 mm de diamètre et 50 kg de poudre brute).

(suite)

Nous connaissons tous le numéro d'urgence 118. Comment se déroule concrètement l'engagement de la compagnie en cas d'alarme ?

Les cadres de la compagnie effectuent à tour de rôle un service de piquet de 18h à 6h. Tous les appels d'urgence au numéro 118 sont gérés par la centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA). En cas d'urgence, celle-ci bipé le répondant de piquet (chef d'intervention) qui doit répondre dans les trois minutes et se rendre sur place dans les 15 minutes. Pendant ce temps, un groupe d'intervention composé au minimum de quatre personnes (membres de l'état-major et sapeurs-pompiers avec l'appareil de protection respiratoire), se rendent au local de la compagnie pour se préparer et attendre les instructions du chef d'intervention.

Le SIS est également automatiquement engagé en cas de feu de maison, mais non lors de feux de broussailles, d'arbres en travers de la route ou d'animaux à récupérer. Une discussion a lieu entre le chef d'intervention et le SIS pour évaluer la situation et décider des moyens à engager. Il est important de souligner que la grande force d'une compagnie de sapeurs-pompiers communale réside non seulement dans sa connaissance des lieux et des infrastructures à disposition, mais surtout dans la rapidité avec laquelle elle peut être sur le lieu de l'intervention.

Cela est d'autant plus vrai pour une commune excentrée comme la nôtre, où ce sont nos sapeurs-pompiers qui sont généralement les premiers sur les lieux entre 18h et 6h. Durant la journée en effet, le SIS intervient normalement seul, le chef d'intervention étant bipé mais ne pouvant pas toujours intervenir en raison de son activité professionnelle. Cela étant, les particuliers nous demandent fréquemment s'il est possible de nous joindre directement pour une intervention.

Il faut savoir que si le chef d'intervention est appelé directement par un particulier, il doit ensuite lui-même contacter les autres membres du groupe d'intervention pour leur signaler l'urgence, étape qui est supprimée lors d'un appel au 118, puisque dans ce cas c'est le CETA qui contacte directement tous les membres du groupe d'intervention, d'où un gain de temps et d'efficacité. Pour cette raison, nous privilégions l'appel au 118, étant précisé que toutes les demandes d'interventions peuvent être annoncées à ce numéro d'urgence, y compris celles qui pourraient être considérées comme mineures (animal à récupérer, etc.).

Pouvoir intervenir en fonction de chaque situation nécessite une formation et un entraînement constant, ainsi qu'un effectif suffisant. La relève est-elle assurée au sein de la compagnie ?

Actuellement, l'effectif de la compagnie se monte à 31 sapeurs-pompiers. L'état-major est composé du capitaine, de deux officiers ainsi que de deux sous-officiers supérieurs. On peut postuler pour devenir



Extinction d'un feu de casserole remplie d'huile.

sapeur-pompier dès l'âge de 18 ans. Nous engageons en moyenne deux à trois nouveaux sapeurs-pompiers par année afin de compenser les départs, qui sont de l'ordre d'un ou deux sapeurs-pompiers par année.

Nous sommes donc en légère phase de croissance, ce qui nous permet d'assurer un effectif suffisant les années où il est nécessaire de compenser de plus nombreux départs à la retraite. En ce qui concerne la formation, la compagnie effectue quatre exercices de deux heures par année ; les porteurs des appareils de protection respiratoire doivent quand à eux suivre six exercices de deux heures en tout durant l'année, étant précisé qu'il est désormais interdit d'entrer dans un bâtiment en feu sans l'appareil de protection respiratoire. C'est pour cette raison que lorsque je suis devenu commandant de la compagnie il y a six ans, succédant au commandant Éric Gardi, j'ai rendu obligatoire pour tous les nouveaux sapeurs-pompiers les cours de formation sur les appareils de protection respiratoire.

La formation pour devenir sapeur-pompier dure 36 heures, de même que la formation sur les appareils de protection respiratoire. Il existe ensuite des cours plus spécifiques, comme celui de conducteur d'un véhicule équipé du feu bleu, celui relatif à l'utilisation de la tronçonneuse ou encore ceux concernant le travail en hauteur/anti-chute ou l'utilisation du tonne-pompe. Si le sapeur-pompier est intéressé à grader, il peut suivre l'école de sous-officier (36h), de sous-officier supérieur (36h), voire encore d'officier (42h). Tous les cours sont donnés à Bernex.

Je dois dire quant à moi qu'après 22 années passés au sein de la compagnie, mon plaisir à pouvoir venir en aide à nos communiens est toujours intacte.

Propos recueillis par Henri Gangloff
Secrétaire général

Quelques nouvelles de Pô

Association des communes de la Champagne pour une aide au centre de formation à Pô au Burkina Faso. Vous connaissez certainement déjà notre école qui a pour but de donner une formation aux jeunes de la région de Pô, région très pauvre du sud du Burkina. Le président de cette association, Philippe Lädermann, était sur place en octobre pour suivre les projets en cours et nous communiquer les dernières nouvelles.



Les élèves du centre de formation de Pô, volée 2015-2016.

ÉCOLE

Les cours ont débutés avec un peu de retard à mi-octobre à cause du putsch militaire qui a paralysé le pays pendant 2 semaines.

Une nouvelle formation a débuté en couture. Une salle de classe a été transformée et équipée des machines à coudre envoyées avec le container en 2012 ainsi que de machines manuelles simples.

Une douzaine de jeunes (filles et garçons) ont débuté les cours.

CHAMPS

Les pluies ont été abondantes cet été et les récoltes de céréales plutôt bonnes : arachides, niébé (sorte de haricot), sésame et soja. Ceci permettra de préparer des repas pour tous les élèves de l'école.

Le maraîchage fonctionne très bien et permet de cultiver des légumes pour alimenter aussi la cantine.

Les cultures sont toujours gérées par l'association des femmes qui travaillent sans relâche tout au long de l'année dans des conditions très difficiles.

PARRAINAGES

Actuellement 35 jeunes sont parrainés par des personnes de nos communes, mais malheureusement de nombreux enfants ne peuvent venir se former faute de moyens financiers. Nous sommes donc toujours à la recherche de nouveaux parrains et marraines.

Les frais de scolarité et de repas sont de 300 francs pour une année entière, soit 25 francs par mois.

Lors de mon séjour, de nombreux parents sont venus demander notre aide pour permettre de soutenir leurs enfants afin qu'ils puissent se former dans notre école.

Nous lançons un appel à tous pour nous aider à trouver 10 nouveaux parrainages. « Donner une chance à un enfant de pouvoir recevoir une formation et lui assurer un avenir » est notre devise. Nous comptons sur vous pour que cette devise devienne réalité ! Merci d'avance .

Vous pouvez obtenir d'autres informations sur notre site : www.burkina.ch

Philippe Lädermann

Président (centredeformation.burkina@bluewin.ch, 079 413 73 80)

Historique des maires

Liste des maires de la commune d'Avusy de 1848 à nos jours

De nombreux communiens nous ont demandé l'historique des maires de la commune.

En voici la liste, que nous publions avec plaisir tant il est justifié de rendre hommage à ces concitoyens qui se sont investis pour notre commune avec passion et conviction.

Plus que la représenter, ils l'ont souvent personnifiée. Ils étaient secondés dans leur tâche par leurs adjoints, dont nous ne pouvons malheureusement publier tous les noms, mais qui méritent également toute notre reconnaissance.

François DELUERMOZ	de 1848	à 1852
Jacques MARTEL	de 1852	à 1858
Alexandre-Noël de la GRAVE	de 1858	à 1967
Auguste DETHIOLLAZ	de 1867	à 1870
Jacques LESCAZE	de 1870	à 1875
Joseph NALLET	de 1875	à 1882
Louis COURTOIS	de 1882	à 1886
Joseph NALLET	de 1886	à 1898
Joseph GAZEL	de 1898	à 1906
Jean BURGER	de 1906	à 1927
John COURTOIS	de 1927	à 1947
Julien DETHIOLLAZ	de 1947	à 1963
André DUFURNET	de 1963	à 1975
Laurent ROULET	de 1975	à 1979
Jean-Paul TERRIER	de 1979	à 1995
Bruno MEGEVAND	de 1995	à 1999
André CASTELLA	de 1999	à 2007
Monique MEYER	de 2007	à 2011
René JEMMELY	de 2011	actuellement

Que tous soient remerciés pour leur engagement !

« Oh ! bien ! vous savez ce que c'est ! ... un beau jour, on se rencontre chez le maire... on répond oui comme ça, parce qu'il y a du monde, puis, quand tout le monde est parti, on s'aperçoit qu'on est marié. C'est pour la vie. »

Georges Feydeau

Statistiques de la commune



En juin 2015, notre commune était riche d'une population de 1442 habitants (nombre stable depuis quelques années). Son territoire, d'une superficie de 519 hectares (ce qui correspond à 2.11 % de la superficie du canton de Genève), se divise en surfaces d'habitat ou d'infrastructures (21.8 %), en surfaces agricoles (68.6 %), en surfaces boisées (8.9 %) et enfin en surfaces improductives (0.7 %). Son point culminant s'élève à 430 m (croisement route de Forestal / route des Allues).

La commune d'Avusy se compose de 3 villages (Avusy, Athenaz et Sézegnin) et du hameau de Champlong. Une poignée d'Avusiens habitent également le hameau d'Eaumorte.

La population se répartit de la manière suivante :

Sézegnin	571 personnes
Athenaz	339 personnes
Avusy	426 personnes
Champlong	102 personnes
Eaumorte	4 personnes

Le nombre d'habitants est important car il détermine entre autres choses le nombre de conseillers municipaux, le nombre de signatures nécessaires pour un référendum, le montant de la participation communale à diverses institutions intercommunales, la répartition de la recette du fonds de péréquation intercommunale ou encore l'indice de capacité financière de la commune

Remise des «mérîtes» et hommage aux élus sortants



De gauche à droite et de haut en bas (y compris page de droite) : Johan Hutin, Johanna Schneider, Nicolas Cadoux, Sébastien Gros, Carole Lauk, Fabien Goy, Éric Gardy, les élus sortants, Sylvie Balti et Patrick Fischler félicités par le Maire M. René Jemmely et ses Adjointes MM. Didier Fleck et Olivier Goy.

Mérites (suite)



Fête nationale du 1^{er} Août 2015



De gauche à droite et de haut en bas : les fifres et tambours de l'Empro-Genève, lecture du pacte de 1291 par Johanna Schneider, allocution de M. Luc Barthassat, Conseiller d'État.

Remise des «mérites» et hommage aux élus sortants

Tout l'esprit de la commune dans une soirée !

Ce n'était pas prémédité, mais le choix de grouper lors d'une même soirée, le 8 septembre dernier, la remise des «mérites avusiens» et l'hommage rendu aux élus qui se sont retirés de la vie politique à l'issue de la législature 2011-2015 s'est traduit par un moment fort, qui disait bien l'esprit de la commune et l'ambiance qui y règne.

MÉRITES AVUSIENS

La tradition en ayant été relancée il y a quelques années, c'est une volonté et un plaisir pour les autorités communales de la suivre régulièrement.

Guère de difficulté dans cet exercice: il suffit d'être attentif aux nombreuses activités déployées par les habitants pour y trouver matière à de nombreux coups de chapeau. Tout au plus peut-on craindre d'avoir manqué telle initiative ou tel résultat méritant... L'occasion d'en appeler à celles et ceux qui auraient connaissance de tels mérites pour qu'ils n'hésitent pas à en faire part à la Mairie.

Six noms se sont imposés au moment d'établir le palmarès 2015, recouvrant des domaines aussi divers que la formation, le sport, l'engagement social et l'économie.

Les trois membres de l'Exécutif se sont succédé le 8 septembre dernier sur la scène du Centre communal pour les dévoiler, présenter les lauréats et leur rendre hommage.

Olivier Goy, nouvel adjoint au maire, a ouvert les feux en présentant Johan Hutin. Un mérite un peu paradoxal, a-t-il souligné d'emblée, puisque notre commune rurale abrite un jeune marin doué. **Johan Hutin** est en effet allé battre par deux fois les Français chez eux en Méditerranée dans le cadre des championnats de France, les 20 juillet et 11 novembre 2014, où il a terminé chaque fois à la première place avec son équipage. Et il a confirmé son talent de skipper en remportant le championnat du monde des 8m classe J, catégorie Neptune. Nous avons donc un champion de France et du monde à Avusy...!

Carole Lauk a commencé à courir il y a longtemps, mais le virus est toujours présent puisqu'elle poursuit les entraînements avec un groupe de course à pied formé à Avuy, «Courir Ensemble». Elle a remporté de nombreux succès, notamment dans des courses longues distances dénommées «ultra-trails», courses très exigeantes car elles se déroulent en terrain particulièrement accidenté. Mais son mérite supplémentaire est d'ajouter à cette activité sportive un volet social, solidaire, puisque Courir Ensemble est aujourd'hui une association qui a pour but d'améliorer le quotidien et le cadre de vie des enfants atteints de cancer de l'Hôpital des enfants de Genève. Un double mérite qui valait bien une distinction, on en conviendra sans peine.



Didier Fleck, adjoint également, a enchaîné en rendant hommage à deux jeunes qui se sont particulièrement distingués sur le plan de la formation... et en commençant sa présentation par une question: «Que peut-il y avoir de commun entre une diplômée de l'Ecole de culture générale et le titulaire d'un CFC de tailleur de pierre?» La réponse: outre qu'il s'agit de deux jeunes gens de la commune, leur point commun est une belle moyenne de 5,1 obtenue au terme de leur formation.

La commune avait déjà eu l'occasion d'honorer **Johanna Schneider** lors de la remise des diplômes de l'ECG Ella Maillart en juin dernier pour sa meilleure moyenne générale, mais elle a tenu à la faire revenir sur la scène des mérites avusiens pour lui rendre également cet hommage dans un contexte plus local. Les personnes qui étaient présentes lors de la cérémonie de la Fête nationale ont en outre pu apprécier à sa juste valeur une autre de sa qualité – sa disponibilité – puisqu'elle avait gentiment accepté de se charger de la lecture du Pacte de 1291.

Quant à **Fabien Goy**, fils de notre collègue Olivier, il a donc obtenu un CFC de tailleur de pierre et marbrier après une formation suivie au Centre d'enseignement professionnel de Morges. Lui aussi avec ce beau résultat général de 5,1, qui lui a valu en outre: le Prix pour la meilleure moyenne des CFC de la profession décernée par le Centre de Morges, le Prix pour le meilleur travail de fin d'apprentissage en culture générale, toutes formations confondues, décerné par ce même centre, et le Prix de l'Association romande des tailleurs de pierre pour la meilleure moyenne des CFC dans cette branche. On y ajoutera notre coup de chapeau pour

(suite)

avoir contribué ainsi à la mise en lumière d'un métier et d'une formation peu courants.

Parmi les activités de René Jemmely, maire, il en est sans doute de plus ingrates que celle de rendre hommage à... deux vigneron. Tous deux très respectueux de la nature et bien connus au-delà de la commune, ils occupent une digne place au palmarès genevois, suisse... et même mondial, qui ne manque évidemment pas de ténors, foi d'amateurs.

Nicolas Cadoux a été distingué pour sa grande médaille d'or au Mondial des pinots 2013 pour son Ancolie 2010. Eh oui, Mesdames et Messieurs, cette Ancolie qu'on s'arrache est un pinot gris, qui a obtenu le meilleur pointage dans ce cépage vinifié en liquoreux, devançant les tokays hongrois et les malvoisies du Valais. Il a dû faire quelques jaloux à l'autre bout du Rhône, l'ami Nicolas! Cela dit, le reste de la production de la famille Cadoux recèle des valeurs sûres, du plus classique au plus inattendu: on pense notamment à ce Lusitan (rouge muté) dont quelques amis provençaux ne veulent plus se passer...

Quant à **Sébastien Gros**, si la distinction qu'il a obtenue est plus locale, cela n'enlève rien à son talent de vigneron original, pour ne pas dire un peu atypique, qui s'attache à des rendements très mesurés. C'est avec la Cave des Baillels, dont il était l'œnologue, qu'il a remporté un Marcassin de bronze pour le Merlot 2011... qu'on gardera encore un an ou deux malgré nos impatiences. «Était» l'œnologue des Baillels, parce qu'il a depuis lors décidé de voler de ses propres ailes. Inutile de dire qu'on se réjouit de le retrouver dans ses œuvres!

ET LE GAGNANT EST...

Il était bien dans l'esprit de cette soirée que d'en profiter pour dévoiler ce que sera le nouveau slogan choisi pour porter l'image d'Avusy.

On se souvient que les autorités avaient souhaité faire participer la population à cette démarche en ouvrant un petit concours.

Le jury, composé des membres de l'Exécutif lors de la précédente législature et du secrétaire général (une unité de démarche qui n'empêche pas une diversité de sensibilités!), a retenu à l'unanimité **«Avusy: trois villages, un cœur»** proposé par Sylvie Balti et Patrick Fischler.

Le «hasard» – celui qui fait bien les choses! – et les électeurs ont voulu que Patrick soit élu peu de temps après au Conseil municipal, ce qui l'amènera à suivre de l'intérieur l'usage qui sera fait de sa proposition.

Nous la retrouverons en effet déclinée en plusieurs volets des communications de la commune: ce bulletin, bien sûr, le site internet, le papier à lettres ainsi que diverses informations...

Alors bravo aux auteurs et longue et belle vie à cette commune où la diversité bat à l'unisson!

HOMMAGE AUX ÉLUS SORTANTS

L'activité est toute différente, mais le mérite n'est pas moins grand. C'est celui de donner du temps, de l'engagement, de la réflexion à la collectivité, au travers d'une exposition qui n'est pas obligatoirement confortable selon les points de vue que l'on défend.

En témoigne la difficulté de plus en plus grande, en particulier dans les petites communes, de trouver des candidats à des fonctions politiques... candidats qui doivent de surcroît accepter le risque de n'être pas élu ou réélu. S'il est parfaitement légitime et compréhensible que bien des personnes aient, à certains moments de leur vie, d'autres chats à fouetter sur les plans familial, associatif ou autre, ou que certaines soient appelées à quitter la commune, il faut saluer tous ceux qui concourent pour un temps à maintenir une démocratie vivante, y compris au niveau municipal, le niveau de proximité par excellence.

En y associant en pensée les anciens et nouveaux élus de la commune, Conseil municipal et Exécutif confondus, l'hommage est allé ce soir-là à **Gloria Rosenberg** (cinq ans au Conseil municipal), **Céline Vendeara** (quatre ans), **Luca Bonaiti** (huit ans), **Marc Brüderlin** (quatre ans), **Christian Etienne** (quatre ans), **Jean-Pierre Gaillard** (douze ans), **Olivier Gaspoz** (deux ans), **Julien Nicolet-dit-Félix** (un an).

Restait à décerner une distinction toute spéciale à... un encore jeune dinosaure, tombé très vite dans la marmite politique et qui aura passé pas moins de douze ans de sa vie au Conseil municipal et douze autres années à l'Exécutif. **Eric Gardi**, qui a choisi de se retirer pour se consacrer à d'autres activités parallèlement à son emploi, était ce soir-là incontestablement un exemple, d'autant que son engagement au service de la commune ne s'est pas limité à la politique. Outre les pompiers, plusieurs sociétés locales ont bénéficié de ses compétences. De plus, ce fut un efficace et chouette collègue de l'avis de celles et ceux qui l'ont côtoyé. René Jemmely ne s'y est pas trompé qui lui a accordé une mention particulière et c'est une véritable ovation qui lui a été décernée.

Il ne nous reste ici qu'à féliciter encore de tout cœur les lauréats et toutes les personnes de notre commune qui s'engagent et se distinguent et à les encourager sur la voie de la formation, de l'effort librement consenti et de l'excellence. Afin que soient de plus en plus nombreux celles et ceux dont on pourra dire qu'ils ont bien mérité d'Avusy.

Didier Fleck
Adjoint

Quelques rappels de saison

Feux de jardin (L1 20.01)

Les feux de jardin sont strictement interdits sur le territoire du canton de Genève lorsqu'une collecte des déchets organiques est organisée par la commune, comme c'est le cas à Avusy, où nous disposons de deux bennes réparties sur le territoire de la commune (Creux-du-Loup et Champlong). Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer les déchets de jardin ailleurs que dans ces deux bennes.

L'incinération de déchets agricoles est autorisée uniquement :

- pour des raisons phytosanitaires, l'incinération de ceps de vignes ou de plantes hôtes d'organismes nuisibles de quarantaine
- l'incinération de souches avec racines d'arbres fruitiers
- les déchets secs naturels, pour autant qu'il s'agisse d'une quantité de moins de 3 m³

Tondeuses à gazon et machines à souffler les feuilles (F3 10.03)

Art. 10B Tondeuses à gazon et machines à souffler les feuilles mortes

1. L'usage des tondeuses à gazon équipées d'un moteur à explosion est interdit :
Du 1^{er} février au 30 septembre
 - a) de 20h à 8h du lundi au samedi;
 - b) le dimanche et les jours fériés.
2. L'usage de machines à souffler les feuilles équipées d'un moteur à explosion est autorisé du 1^{er} octobre au 31 janvier. Durant cette période, il est interdit d'en faire usage :
 - a) de 20h à 8h du lundi au samedi;
 - b) le dimanche et les jours fériés;

c) sur les chemins forestiers.

3. Il peut être dérogé à titre exceptionnel et sur autorisation à la restriction d'usage prévu par l'alinéa 2. Les demandes d'autorisations doivent être déposées auprès du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture. Celui-ci perçoit un émolument de Fr. 100,-- à Fr. 250,-- par autorisation délivrée.

Neige et verglas (F 3 15.04)

Art. 22 Nettoyage en cas de neige et verglas

1. En cas de chute de neige ou de verglas, les trottoirs doivent être nettoyés le plus rapidement possible. Ce travail incombe aux propriétaires, aux locataires d'arcades, aux concierges ou, à leur défaut, à toutes autres personnes désignées à cet effet par le régisseur ou par le propriétaire.
2. Dans les rues où il n'existe pas de trottoirs, l'enlèvement de la neige doit être effectué, le long de chaque bâtiment, sur une largeur de 2 m.
3. Dans tous les cas, les gondoles doivent être nettoyées pour permettre l'écoulement des eaux.
4. Lorsque les propriétaires font enlever la neige de leurs toits, ils doivent placer une barrière devant leurs maisons, pendant la durée de ce travail. L'enlèvement ne peut s'effectuer que jusqu'à 9h du matin et ne doit pas commencer avant le jour. La neige enlevée des toits doit être immédiatement évacuée aux frais et par les soins du propriétaire et déversée aux endroits désignés par l'autorité compétente.

Salage des routes

Pour des questions de protection de la nature, les routes sont modérément salées en cas de chutes de neige.

PickPost : retrait de colis à l'adresse souhaitée

Si vous êtes rarement chez vous lorsque le facteur se présente avec un colis ou une lettre recommandée, PickPost est la solution idéale. Avec PickPost, vous retirez vos colis quand vous voulez, où vous voulez.

Lors de chaque commande, indiquez à l'expéditeur comme adresse de livraison le point de retrait PickPost désiré et précisez votre numéro de client personnel PickPost. Un SMS et/ou un e-mail vous informe de l'arrivée de votre envoi à votre point de retrait PickPost. Vous pouvez alors le retirer dans un délai de 7 jours.

Pour utiliser PickPost, il vous suffit de vous inscrire une seule fois. Pour ce faire, vous vous connectez simplement au site de la Poste. Suite à l'inscription, vous recevez un e-mail contenant votre numéro de client PickPost. Vous en aurez besoin pour pouvoir indiquer un point de retrait PickPost comme adresse de destinataire.

Ce service est gratuit.

Notre agence offrira ce service à partir du 1^{er} décembre 2015.

Levée des déchets sur la commune



DÉCHETS ENCOMBRANTS

Au vu des volumes importants récoltés lors des précédentes levées, la commune a décidé d'augmenter la fréquence des levées des déchets encombrants en passant celles-ci de 4 à 6 par année.

En 2015: Samedi 5 décembre 2015

En 2016: Jeudi 28 janvier, Jeudi 28 avril,
Jeudi 30 juin, Jeudi 11 août,
Samedi 15 octobre, Jeudi 8 décembre

Ils sont à entreposer **au max. 48h avant la levée**, près des containers.

Nous rappelons que les gravats, tuiles, objets en béton, débris provenant d'une démolition et les pièces de voiture ne font pas partie des déchets encombrants ordinaires. Ils ne sont par conséquent pas ramassés lors de la levée. Il est demandé aux personnes concernées par ces déchets spécifiques de bien vouloir organiser elles-mêmes leur enlèvement.



ORDURES MÉNAGÈRES

Les levées d'ordures ménagères sont effectuées régulièrement le lundi et le vendredi matin (pour les containers à roulettes et sur les grands axes uniquement) ainsi que le mercredi matin (pour les containers terriers).



PAPIER

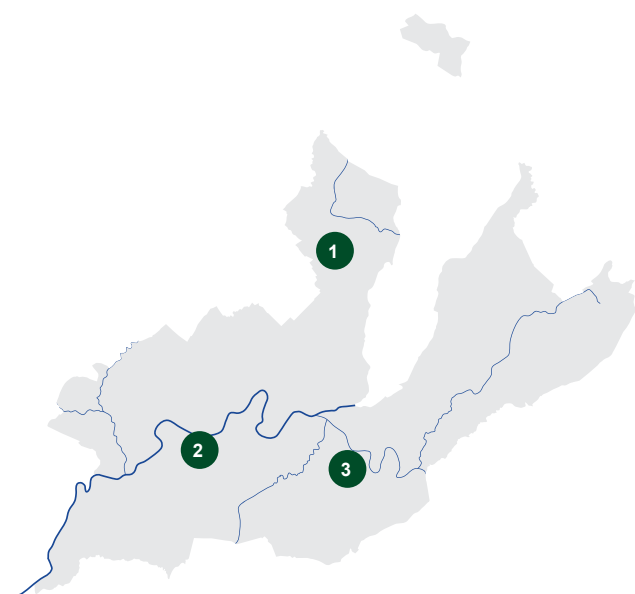
Les levées de papier ont lieu le jeudi matin.



COMPOST

La levée de compost est effectuée le lundi matin.

Sites de récupération à la disposition de la population



1 ESREC des Chânats

Chemin des Chânats, 1293 Bellevue

Lundi - vendredi : 14h30 - 19h30

Samedi : 9h30 - 17h00

Dimanche : fermé

Jours fériés : fermé

2 ESREC du Site de Châtillon

Route d'Aire-la-Ville, 1233 Bernex

Lundi - vendredi : 14h30 - 19h30

Samedi - dimanche : 9h30 - 17h00

3 ESREC de la Praille

Avenue de la Praille 47, 1227 Carouge

Lundi - vendredi : 14h30 - 19h30

Samedi - dimanche : 9h30 - 17h00

Des Fleurs avant le pain

Après la canicule, la Kermesse et autres rencontres, nous nous retrouvons en automne et je viens vous donner quelques nouvelles de notre petite association «Des Fleurs avant le pain».

Vous le savez peut-être, agissant selon la spiritualité de St-Vincent de Paul, nous essayons de soulager un peu la solitude et les nombreuses difficultés que rencontrent certaines personnes âgées, exclues, démunies, malades, seules, etc.

Depuis plus de 10 ans maintenant, «Des Fleurs avant le pain» a remplacé l'accueil qui s'était fait tous les dimanches soirs pendant 11 ans, tant au Temple de Plainpalais qu'au 20, route des Acacias, sous le vocable de «Plainpalais Accueil». Dans ces lieux, nous avons reçu plus de 300 personnes chaque dimanche soir. Ces personnes, souvent seules, démunies et sans beaucoup de ressources, venaient trouver chaleur, amitié et bons repas dans notre local. Ces repas étaient excellents, préparés par les communes, les clubs services, les paroisses, les privés et bien d'autres. Après quelques heures de convivialité, chacun repartait avec habits, sacs de nourriture et un peu plus de courage pour la semaine à venir.

Ayant dû fermer ces lieux d'accueil à cause de l'affluence et de mon état de santé, j'ai démarré l'association «Des Fleurs avant le pain» fin 2004, avec quelques bénévoles ponctuels. La vingtaine de personnes

que nous aidons chaque mois nous sont recommandées par diverses voies, telles que : Appuis aux aînés, Caritas, assistantes sociales, mairies, médecins ou encore par des privés connaissant des cas difficiles.

Cette année 2015 fut difficile à gérer pour moi, car après m'avoir aidée pendant une dizaine d'années, quelques donateurs importants ont choisi de porter leur aide sur d'autres associations. Ainsi donc, je suis très reconnaissante à ceux qui pourront m'aider financièrement pour que je puisse continuer mon soutien à nos amis plus démunis.

Je suis toujours à votre disposition pour vous fournir tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer et, espérant avoir de vos nouvelles, je vous adresse à tous, mes meilleures salutations et vous remercie par avance.

Françoise SPAHR

Responsable

Ch. du Moulin-de-la-Grave 7A

Case postale 6

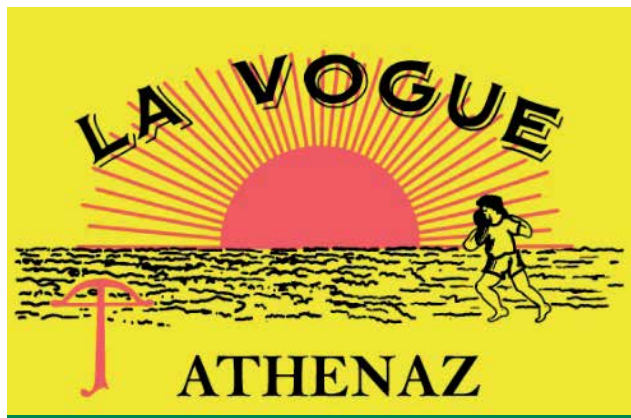
1285 Athenaz (Avusy)

Tél. 022 756 75 62 ou 079 690 21 91

avusy.spaehr@bluewin.ch

CCP «Des fleurs avant le pain» GE 12-45803-5

La vogue



Après un bel été riche en émotions, la Vogue d'Athenaz, manifestation incontournable, est de retour !

Afin de préparer cette belle fête, nous invitons les sociétés communales ainsi que les habitants intéressés à participer activement (sous forme de stands ou animations), à la première réunion d'organisation qui aura lieu lundi 14 décembre à 19h, salle communale de Ségnezin, en face de la mairie

Au plaisir de vous y rencontrer nombreux et en vous souhaitant une belle fin d'année.

Votre Jeunesse d'Avusy

La journée internationale du Pédibus 2015

Cette année, c'est par une belle après-midi ensoleillée qu'une équipe de parents bénévoles a préparé la journée internationale du Pédibus le vendredi 18 septembre 2015.

Les enfants de l'école, comme chaque année, ont été accueillis à 16h00 par des ballons aux effigies du Pédibus et ont partagé un goûter gracieusement offert par notre commune.

Mais cette année, une autre surprise attendait les enfants : le Clown Olive. Sa présence fut possible grâce à la générosité de l'association du Pédibus Genève et à l'Association des Parents d'élève d'Athenaz.

Grâce à ce clown de talent, les enfants ont passé un excellent moment qui a débuté par un magnifique spectacle de plus d'une heure sous le péristyle. Ne souhaitant pas s'arrêter en si bon chemin, le Clown Olive a par la suite créé des sculptures en ballons pour chaque enfant qui le souhaitait. Nous tenons ici à le remercier chaleureusement pour son intervention qui a été très appréciée par tous, enfants et adultes. Nous espérons le revoir très bientôt.

Parallèlement et à la demande des enfants, les parents bénévoles du Pédibus ont organisé un gymkana pour les trottinettes, vélos, skateboards, snakeboards et monocycles. Des artistes en herbe ont également dessiné sur le bitume à la craie et d'autres se sont entraînés à la corde à sauter.

Cet article est également une occasion pour le Pédibus d'Avusy de remercier chaleureusement notre commune qui a limité la circulation sur le



chemin Pré-Recoux, depuis le début de l'année 2015, aux riverains, aux cyclistes ainsi qu'aux véhicules agricoles. Cette mesure permet à nos enfants de se rendre à l'école et d'en revenir en plus grande sécurité ! Alors MERCI !

Le but de cette manifestation est de rappeler à tous qu'il est facile de laisser les voitures au garage. Aller à l'école à pieds n'est pas difficile et on peut le faire avec plaisir, entouré de copains et d'un adulte qui assure la sécurité sur nos chemins. N'hésitez donc pas à nous contacter si vous souhaitez nous rejoindre ou si vous souhaitez simplement avoir des renseignements .

L'équipe du Pédibus d'Avusy

Attention aux sorcières !!!



Il est fort probable que vous ayez entendu des hurlements de grands et petits enfants déguisés, le vendredi 30 octobre 2015 dans les rues de nos villages. Vous les avez certainement croisés, souriants, à la quête de bonbons...

N'ayez pas peur...c'est que, Athenaz, Avusy et Sézégny ont participé pour la 9^{ème} fois à une très ancienne tradition appelée : HALLOWEEN !

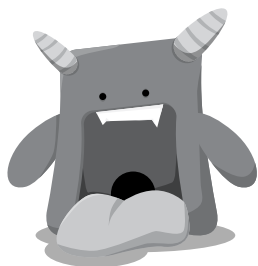
Un grand merci à vous tous pour votre participation.

Margrit Charles

Fenêtres de l'Avent 2015 à Athenaz-Avusy-Sézeznin (18h30-19h30)

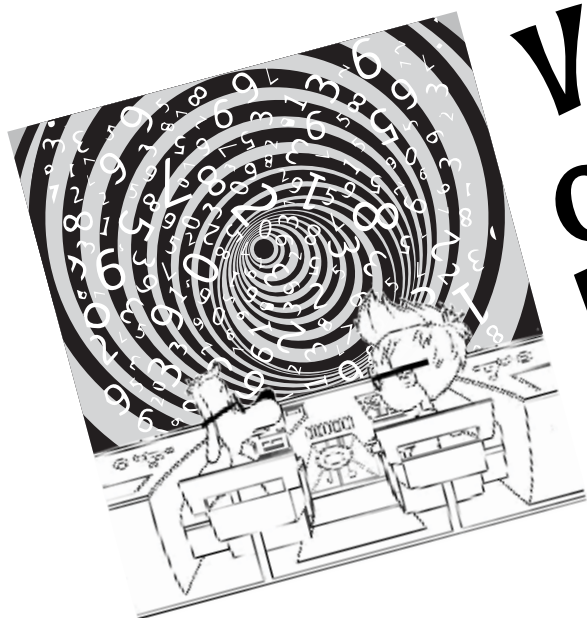
Profitez d'une petite promenade afin de partager un moment ensemble, en toute simplicité, où la convivialité et la magie de Noël seront au rendez-vous. Les familles ci-dessous ont accepté de décorer une de leurs fenêtres ou entrées de leurs demeures et d'y accueillir à tour de rôle les habitants de nos villages autour d'un vin chaud ou d'une petite collation. Venez nombreux!!!

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	1 Fam. Berthoud-Dörfliger A la Fontaine de Caroline Sézeznin	2 Fam. Rodriguez Creux-du-Loup 6 Sézeznin	3 Mairie d'Avusy Creux-du-Loup 42 Sézeznin	4 Fam. Mossaz Chemin des Fiolages 26 Sézeznin	5 Fam. Bugnon-Castro-Heeroma Rte d'Avusy 10 Avusy	6 Fam. Baumgartner-Guinand-Jacob Traversins 22-24 Sézeznin
7 Maison des Schtroumpfs Ch. Quoattes 51-61 Avusy	8 Fam. Vannay-Buloz Rte de Grenand 67 Sézeznin	9 Fam. Barras-Buloz-Zullino Route de Sézeznin 70 Sézeznin		11 Fam. Kronegg, Huttin-Zanus, Waelti-Baume Chemin des Fiolages 15 Sézeznin	12 Fête de l'Escalade Sézeznin	13 Fam. Menétrey Chemin des Fiolages 17 Sézeznin
14 Fam. Bruderlin Chemin des Fiolages 12 Sézeznin	15 Fam. Bieler-Dupont-Riezman-Zimmerman Ch. de Néry 7 Champlong-Avusy	16 Fam. Zimmermann Ch. du Cannellet 76 Avusy	17 Equipe Pédibus Rte d'Avusy 10C Avusy	18 Fam. Iseli Rte d'Avusy 32 Avusy	19 Fam. Antenen-Bosseaux-Fernandez Ch. des Quoattes 5 Avusy	20 Fam. Fournier-Jaquier-Tissot Rte Sézeznin 66 Sézeznin
21 Fam. Cerutti-Picod Ch. Traversins 32 Sézeznin						



ESCALADE

Rejoignez Les Pétardiérs



Voyage
dans
le temps



dès **17** heures

samedi **12** décembre **2015**

à Sézegnin

Calendrier des manifestations: décembre 2015 à juillet 2016

Décembre 2015	12	Escalade Village de Sézegnin	Janvier 2016		Vin chaud Avusy
	15	Séance du Conseil municipal Salle communale de Sézegnin			Vin chaud Athenaz
	1-23	Fenêtres de l'Avent Sur l'ensemble de la commune			
Février 2016		Vin chaud Sézegnin	Mars 2016		Bal de la Jeunesse Salle communale d'Avusy
					Marché de printemps Salle communale de Sézegnin
					Concert Église d'Avusy
Avril 2016		La Revue Salle Saint-Charles	Mai 2016		Le Feuillu Village d'Avusy et salle communale d'Avusy
		Journée vélos Centre communal d'Avusy			Exposition Laiterie de Sézegnin
		Soirée Pasta Salle communale d'Avusy			Spectacle d'improvisation Salle communale d'Avusy

Vous trouverez plus de détails à propos des manifestations sur notre site internet
avusy.ch/manifestations-2015